

HAUTES ALPES

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR
D'ARENE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 9

OBJET :
Convention avec la
Banque des Territoires
(BDT) et création d'un
poste de chef de projet.

59/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 03 septembre à 19 heures
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Madame Béatrice ALBERT, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 27 août 2026

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Alex DA SILVA VIEIRA, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles JUGE

Absents : Robert CLOT, Gilles FORRET, Marina CASTAGNA, Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL

Pouvoirs : De Clémentine KUNEGEL à Béatrice ALBERT, de Gilles FORRET à Alex DA SILVA VIEIRA, de Marina CASTAGNA à Sylvain PROTIERE.

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la concertation pour la définition du projet de territoires pour les Communes de la Haute Romanche lancée depuis le printemps 2025, il est proposé la création d'un poste de chef de projets pour le territoire de le Haute-Romanche, (poste « intercommunal » sur Villar d'Arène et la Grave à 50/50) avec le soutien de la Banque des Territoires (Programme Territoires de Montagne) et du Commissariat de Massif.

Les engagements de la Banque des Territoires (BDT) et du Commissariat de Massif pour le financement du poste sur une base standard de rémunération d'un "chef de projet Avenir Montagnes ingénierie « évaluée à 60 k€ par an correspondent à la répartition indicative suivante :

Années	Autofinancement (bloc local CCB + communes)	Offre montagne de la Banque des Territoires	État (FNADT Alpes – CIMA)
1 - 2026- 2027	0-5K€	50% (30K€)	20-25K€ (déjà 17,8K€ accordés pour les premiers mois 2026 et T1 2027)
2 - 2027- 2028	5-10K€	50% (30K€)	15-20K€
3 - 2028- 2029	10-15K€	50% (30K€)	10-15K€
4 - 2029- 2030	15-20K€	50% (30K€)	5-10K€
5 - 2030- 2031	20-25K€	50% (30K€)	0-5K€

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20260903-D592026-DE

Il est proposé de signer un contrat pour trois ans, renouvelable chaque année, à concurrence de cinq années au total.

La signature de ce contrat est prévue entre l'automne 2026 et avril 2027 et les versements des diverses aides interviendront en fonction de cette date. Les modalités de versement annuel du financement de la BDT sont stipulées au projet de convention ci-joint.

Pour le Commissariat de Massif, cela fera l'objet de versements de subventions annuelles dégressives sur 3 ans, renouvelable 2 ans.

La finalité de ce contrat est prévue entre l'automne 2026 et avril 2027 et les versements des diverses aides interviendront en fonction de cette date.

Madame la maire propose :

- De signer la convention de la BDT pour une durée de 5 ans
- De signer le contrat pour le poste de chef de projet pour trois ans, renouvelable chaque année, à concurrence de cinq années au total.
- D'accepter le plan de financement proposé
- D'inscrire en dépense au budget prévisionnel les bornes hautes des restes à charge (voir tableau)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à signer la convention de la BDT pour une durée de 5 ans
- Autorise Madame la Maire à signer le contrat pour le poste de chef de projet pour trois ans, renouvelable chaque année, à concurrence de cinq années au total.
- Accepte le plan de financement proposé
- Décide d'inscrire en dépense au budget prévisionnel les bornes hautes des restes à charge (voir tableau)

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT

La secrétaire de séance,
Julie ARNAUD

59/2026

